

COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

Salle audio de Crémieu - 25 avril 2006 – 18h00

PERSONNES PRESENTES :

Présents : ALLANDRIEU Jean, BLANC Dominique, BLANC Jean-Claude, BONNARD Olivier, BOSSY Claude, BOURGIER Bernard, BUHAGIAR J. Claude, CHAMPIER J. Claude, DALBEIGUE Marc, DESCAMPS Gilles, HOTE Daniel, LAPORTE André, MENUET Serge, MILLOT Christian, MORNEY Roger, MOLINA Adolphe, PELLETIER Bruno, RAY Albert, ROBERT Pierre, ROUX Elisabeth, TOURNIER Marcel, TUDURI Alain.

Suppléants : BOURGIER Bernard supplée GENTIL Yves,
RAY Albert supplée MICHOUUD Bernard,
BONNARD Olivier supplée VAGNON Georges.

Excusés : CHOLLIER Patrick, DEZEMPTTE Gérard, GENTIL Yves, LOMBARD Robert, MICHOUUD Bernard, PAVIET-SALOMON André, VAGNON Georges.

Absents titulaires : ANDREU Jean-Louis, BERETTA Daniel, BERNARD Marc, BERNET Raymond, BOSSY Claude, BOYER Georges, CERUTTI Martine, GIMEL Daniel, JOANNON Jean, MIGLIARINI Robert, MOYNE-BRESSAND Alain, REINHARD Yves, RIVAL Christian, VISIER Eric.

Ordre du jour :

- ⇒ **Délibération** : budget annexe "CDRA de la Boucle du Rhône en Dauphiné" ;
 - ⇒ **Délibération** : Montant de la participation financière par habitant inscrite au budget annexe 2006 "Syndicat Mixte CDRA Boucle du Rhône" ;
 - ⇒ Questions diverses.
-

Le Président du SCOT Adolphe MOLINA remercie les personnes présentes et ouvre la réunion conformément à l'ordre du jour. Il demande l'autorisation aux membres du Conseil de rajouter une délibération à l'ordre du jour pour permettre au Syndicat d'encaisser des chèques des assurances en cas de sinistre. Les membres du Conseil Syndical acceptent à l'unanimité ce rajout à l'ordre du jour.

1. DELIBERATION : BUDGET ANNEXE "CDRA DE LA BOUCLE DU RHONE EN DAUPHINE"

TEXTE DE DELIBERATION

Objet : Budget annexe 2006 "Syndicat Mixte CDRA Boucle du Rhône"

Les membres du Conseil Syndical adoptent à l'unanimité le budget annexe 2006 dédié à l'exercice de la compétence "élaboration, mise en œuvre et évaluation du Contrat de Développement Rhône-Alpes de la Boucle du Rhône en Dauphiné" équilibré comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	104 000 €	8 000 €
Recettes	104 000 €	8 000 €

2. DELIBERATION : MONTANT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE PAR HABITANT INSCRITE AU BUDGET ANNEXE 2006 "SYNDICAT MIXTE CDRA BOUCLE DU RHONE"

TEXTE DE DELIBERATION

Objet : Montant de la participation financière par habitant inscrite au budget annexe 2006 "Syndicat Mixte CDRA Boucle du Rhône"

Pour mener à bien sa mission d'élaboration et de suivi du CDRA de la Boucle du Rhône en Dauphiné, le Syndicat Mixte percevra chaque année à compter du 1^{er} mai 2006 une cotisation financière des collectivités locales et EPCI adhérents à cette compétence optionnelle.

Le Président, compte tenu des besoins matériels et immatériels nécessaires à l'exercice de la mission CDRA en 2006, propose une participation de 1,25 Euros par habitants.

Les membres du comité syndical acceptent cette proposition et fixent le montant de la participation financière par habitant pour la compétence SCOT en 2006 à 1,25 Euros.

3. DELIBERATION : ACCEPTATION DES REMBOURSEMENTS EN CAS DE SINISTRE

TEXTE DE DELIBERATION

Objet : Acceptation des remboursements en cas de sinistre

Le Président informe les membres du Conseil Syndical que le Syndicat a souscrit des assurances pour l'exercice de ses missions.

En cas de sinistre, les assurances procèdent à des remboursements.

Après en avoir délibéré, les conseillers syndicaux acceptent à l'unanimité les remboursements en cas de sinistre.

4. QUESTIONS DIVERSES

⇒ Adhésion des communes au CDRA

Les communautés de commune de l'Isle Crémieu, des Balcons du Rhône et du Pays des Couleurs ont adhéré à la mission CDRA.

La communauté de communes Portes Dauphinoises de Lyon Satolas a refusé cette adhésion.

De ce fait les communes de :

- Anthon
- Charvieu-Chavagneux
- Chavanoz
- Janneyrias
- Pont de Chéruy,
- Vilette d'Anthon
- ainsi que la commune de Tignieu-Jamezieu

devront délibérer individuellement pour adhérer à la mission CDRA.

Un modèle de délibération a été adressé par le syndicat le 13/04/06.

A la demande de M. André PAVIET SALOMON, un courrier a été adressé à M. Didier JOUVE, vice-président du Conseil Régional, chargé des CDRA, par Alain MOYNE BRESSAND, chef de projet CDRA, pour connaître les possibilités de participation des communes isolées à une procédure de type CDRA.

Il est rappelé que les CDRA obéissent à une logique de projet et non plus à une logique de guichet. La Région ne pourra donc pas assurer que telle ou telle commune pourra bénéficier des subventions CDRA. C'est la qualité des projets et leur capacité à répondre aux besoins et enjeux du territoire qui déterminera l'attribution des subventions.

Les maîtres d'ouvrages associatif ou privés ne pourront bénéficier de subventions CDRA si leur commune de résidence/siège social n'est pas adhérente.

Il est aussi recommandé d'être vigilant quant aux compétences déléguées aux communautés de communes par les communes qui adhéreront individuellement au CDRA. Celles-ci ne pourraient logiquement pas être maître d'ouvrage d'actions CDRA dont la compétence a été transférée.

⇒ **Délai d'adhésion**

La Région demande que le territoire candidat soit identifié précisément au moment de la signature de la charte (prévu fin 2006). Néanmoins, pour que le travail de préparation se déroule dans de bonnes conditions (participation aux commissions), il est préférable que les collectivités adhèrent dès le printemps.

Il est proposé que les ordres du jour des convocations syndicales comprennent explicitement la mention « CDRA ». Un quorum spécifique sera défini pour les questions liées au CDRA (moins de délégués donc quorum moins important)

20h30 - Monsieur Molina remercie les personnes présentes et libère les membres du conseil syndical.

Adolphe MOLINA
Président du Syndicat Mixte

